Populaine Public

domainepublic.ch

IAA 1002 Lausanne Annoncer les rectifications

17 septembre 2004 Domaine Public nº 1615 Depuis quarante et un ans, un regard différent sur l'actualité

La politique aux trousses de la science

es autorités politiques peinent à suivre le rythme de développement des connaissances scientifiques. A peine une législation est-elle sous toit qu'une nouvelle découverte met en question une définition légale, quand elle ne rend pas obsolète tout un pan du droit en vigueur.

Néanmoins la recherche scientifique ne peut se dérouler hors d'un cadre normatif. Parce qu'elle touche à des valeurs fondamentales, parce qu'elle requiert des moyens importants de la part de la collectivité, la recherche est aussi affaire politique.

Comment concilier l'autonomie indispensable à l'activité scientifique et la nécessaire réglementation de cette activité, le droit de connaître et l'intérêt public?

Le dossier des cellules souches embryonnaires illustre cette tension. Et la solution qui lui a été apportée obéit aux deux conditions majeures d'une intervention publique dans la vie scientifique: rapidité de réaction et caractère provisoire.

Le droit en vigueur interdit l'utilisation des embryons surnuméraires à des fins de recherche. Par contre il n'empêche pas l'importation de cellules souches issus d'embryons humains. L'hypocrisie de ce scénario n'est pas délibérée. Elle résulte d'un décalage entre le droit et les connaissances scientifiques. Quand le législateur a décidé cette interdiction, on ne parlait pas encore de cellules souches.

La prompte réaction du Conseil fédéral et du Parlement est donc justifiée. On ne pouvait faire durer cette hypocrisie. Et il n'était pas pensable de bloquer tout un champ de recherche pour plusieurs années sous prétexte que la loi n'était pas prête. Aux partisans d'un moratoire, il faut rétorquer que l'immobilité n'améliore pas la connaissance, au contraire de l'expérimentation. Plutôt que de paralyser l'activité scientifique - mais elle se déplacera ailleurs - il faut lui indiquer clairement les conditions de son exercice.

C'est bien ce que réalise le projet de loi. Tout en levant l'interdiction de prélever des cellules souches embryonnaires, il multiplie les cautèles: interdictions aussi bien de la production d'embryons à des fins de recherche que de la modification du patrimoine génétique et du commerce des embryons et cellules souches. Le consentement du couple concerné est exigé. Tout projet de recherche est soumis à autorisation, autorisation qui ne sera délivrée que si le projet vise à obtenir des connaissances essentielles. Enfin il est exclu de breveter des cellules souches. Le bénéficiaire d'une autorisation doit mettre à disposition d'autres chercheurs son matériel cellulaire et publier ses résultats. On est bien loin d'un blanc-seing accordé aux chercheurs.

On est également très éloigné encore des applications thérapeutiques espérées. Dans la phase actuelle, il s'agit de recherche à caractère fondamental qui doit permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à d'éventuelles applications. Si cette recherche aboutit, il faudra alors débattre des conséquences possibles et élaborer de nouvelles règles. C'est dire que le dossier est loin d'être clos. Et l'on reparlera tôt ou tard du clonage thérapeutique et du diagnostic préimplantatoire.

Dans ce numéro

Un référendum s'oppose à la loi sur les cellules souches. C'est le dernier épisode d'une histoire où s'affrontent, non sans émotion, recherche scientifique, pouvoir politique et valeurs éthiques. Lire l'édito ainsi que les pages 2 et 3

Les partis veulent sauver l'AI, mais ne disent pas comment.

Lire en page 4

Une étude confirme le penchant pour la gauche des médias suisses.

Lire en page 5

Forum: les secondos se battent pour la naturalisation facilitée.

Lire en page 6

La nouvelle loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires sera soumise au peuple en novembre prochain. La demande de référendum, appuyée par un ensemble hétéroclite d'opposants, a abouti.

L'émotion risque de jouer un mauvais

a médecine réparatrice de demain aura systématiquement recours à des cellules choisies, organisées ou non en tissu ou organe, et introduites dans le patient pour suppléer à la déficience de certaines substances. Ces cellules doivent être vigoureuses, manipulables et aussi humaines que possible. Comment les obtenir? La piste la plus prometteuse reste celle des cellules souches humaines, des cellules généralistes, aptes à se multiplier et à se développer en différents types de cellules du corps humain.

Les opposants à l'utilisation des cellules d'embryons renvoient les chercheurs aux cellules souches adultes, des cellules généralistes elles aussi et présentes dans notre corps. Mais on ne sait toujours pas si ces cellules adultes possèdent les mêmes capacités de différenciation que les cellules embryonnaires; par ailleurs elles sont difficiles à manipuler.

Tel n'est pas le cas des cellules souches dites embryonnaires, prélevées sur des embryons surnuméraires engendrés à l'occasion de la fécondation in vitro, embryons par ailleurs voués à la destruction.

Reste le problème encore non résolu de la compatibilité entre ce type de cellules et le patient. Pour éviter cet écueil, une des pistes consisterait à remplacer le génome de la cellule souche par celui du receveur. C'est le clonage dit thérapeutique, interdit par la loi soumise à votation.

Comparaison internationale

La législation sur l'utilisation des embryons et des cellules souches embryonnaires est en constante évolution. On peut distinguer des pays permissifs (utilisation des embryons à des fins de recherche, production de cellules souches embryonnaires humaines, clonage thérapeutique), des pays flexibles (utilisation des embryons surnuméraires pour dériver des cellules souches) et des pays restrictifs (seule l'importation de cellules souches peut être autorisée).

Parmi les pays permissifs on compte des pays où la recherche scientifique a historiquement un bon soutien de la population comme la Grande-Bretagne, la Suède et Israël, d'autres comme Singapour, la Corée du Sud et le Japon qui espèrent de cette technologie des cellules souches un saut dans la cour des grands.

Les pays flexibles sont les plus nombreux, le but étant de donner aux chercheurs la chance de commencer leurs recherches. Ils comptent la France, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Finlande, le Danemark, l'Inde et l'Australie. Avec l'acceptation de la loi, la Suisse s'inscrirait dans cette catégorie.

Finalement, quelques surprises parmi les pays restrictifs, comme l'Allemagne qui a une grande tradition de recherche médicale, les USA, où la restriction ne porte que sur les recherches publiques. Ce groupe compte aussi l'Italie, la Norvège, le Portugal, l'Irlande, l'Europe orientale (sauf la Tchéquie) et la quasi totalité des pays africains, latino-américains et asiatiques.

Le droit dépassé par la réalité

es cellules souches embryonnaires ont été décrites voilà ✓ une vingtaine d'années chez la souris et en novembre 1998 chez l'être humain. Des chercheurs helvétiques s'intéressent à ce champ nouveau et prometteur. Mais la situation juridique est peu claire sur ce sujet. Le cadre normatif en vigueur concerne au premier chef la procréation assistée: le législateur a voulu éviter que cette technique de procréation n'ouvre la porte à l'eugénisme, à savoir la sélection ou la manipulation des embryons pour favoriser certaines qualités chez l'enfant à naître. C'est ainsi que le diagnostic préimplantatoire, qui permet de déceler d'éventuelles maladies génétiques chez l'embryon, est strictement interdit. De même la production d'embryons pour la recherche est prohibée. Et la loi n'autorise le développement que de trois embryons in vitro par implantation; les embryons surnuméraires qui n'ont pas été utilisés pour la procréation assistée doivent être dé-

truits à la fin de 2004 au plus tard. Rappelons qu'à l'époque où ces règles ont été édictées, on ne parlait pas encore des cellules souches et de leur potentialité.

A la fin des années nonante, une équipe genevoise dépose une demande de subside auprès du Fonds national de la recherche scientifique pour une recherche sur des cellules souches embryonnaires importées des Etats-Unis. En effet, la loi sur la procréation médicalement assistée est muette quant à cette possibilité de contourner l'interdiction de produire des embryons pour la recherche et d'utiliser des embryons surnuméraires pour obtenir des cellules souches. Le subsiest accordé en septembre 2001, après une procédure qui aura duré près de deux ans et qui traduit bien les incertitudes régnant en la matière. On peut d'ailleurs se demander si la requête, plus que l'obtention d'un soutien financier, ne visait pas d'abord la clarification de la situation juridique.

Ce dossier soulève d'importantes questions éthiques et de politique de la santé, il est ainsi nécessaire qu'il soit largement débattu. Mais le risque est grand que la campagne référendaire se réduise à un échange d'arguments à forte charge émotionnelle.

tour aux cellules souches

Une procédure rondement menée

Tonseil fédéral et le Parlement ont traité le dossier avec diligence. Acte I. Le gouvernement décide en novembre 2001 de réglementer la recherche sur les cellules souches embryonnaires et les embryons humains dans une loi spéciale, sans attendre l'aboutissement d'une législation plus exhaustive relative à la recherche sur l'être humain, en gestation depuis plusieurs années.

Acte II. Il met en consultation un projet en mai 2002 et adresse son message aux Chambres fédérales en novembre de la même année.

Acte III. Le Parlement adopte la loi en

décembre 2003.

Les autorités ont-elles agi avec trop de hâte? Certainement pas. Elles ont pris acte du développement des connaissances scientifiques et compris la nécessité d'encadrer normativement ce développement. Car maintenir une position restrictive - interdiction d'utiliser des embryons surnuméraires - tout en laissant la porte ouverte aux importations aurait relevé de la plus parfaite hypocrisie. Si la fécondation in vitro génère des embryons surnuméraires, pourquoi ne pas les mettre au service de la recherche plutôt que de les détruire tout en important des cellules souches de l'étranger?

La campagne référendaire

rois comités se lancent dans la récolte des signatures. A gauche, l'«Appel de Bâle», une organisation opposée au génie génétique, soutenue ensuite par les Verts, réunit 12000 signatures. L'«Aide suisse à la mère et à l'enfant» fait cavalier seul et dépose 40000 signatures. De son côté, l'association «Oui à la vie», adversaire de l'interruption légale de la grossesse, accueille les Evangéliques et quelques démocrates du centre isolés et récolte 35000 paraphes.

A droite, l'argumentation porte essentiellement sur la protection de la vie et de la dignité humaines, protection qui vaut dès la conception. A gauche, on refuse le «diktat» de la recherche et de l'industrie. On craint d'ouvrir une boîte de Pandore d'où surgira une médecine

régénératrice coûteuse, accessible aux seuls patients fortunés. Et l'on voit se profiler le spectre de la manipulation du patrimoine génétique humain.

Au cours de la campagne, il est probable que chaque camp va simplifier son message et jouer sur les émotions. Les opposants à la recherche insisteront sur la dignité humaine de l'embryon, conférant à cet embryon de quelques jours le blastocyte - un statut identique à celui d'un être humain. A gauche, on dénoncera les ambitions commerciales et la volonté de puissance de l'industrie médico-pharmaceutique. Quant aux partisans, ils chercheront à vendre le projet en vantant les possibilités de vaincre les maladies dégénératives en remplaçant les cellules malades par des cellules saines.

Le débat parlementaire

e Conseil des Etats, chambre prioritaire, réduit sensiblement la portée du projet qui ✓ ne concerne plus que la recherche sur les cellules souches embryonnaires; le chapitre concernant l'embryon est renvoyé à la future loi relative à la recherche sur l'être humain qui, selon les sénateurs, exigerait une base constitutionnelle plus explicite. Cette version réduite est acceptée sans difficulté par la Chambre des cantons (35 voix contre une). L'amaigrissement du projet peut se justifier d'un point de vue tactique; le Parlement espère éviter le naufrage référendaire en ne chargeant pas trop le navire. Par contre l'abandon du chapitre relatif à la recherche sur l'embryon ne se justifie ni d'un point de vue scientifique - développement des connaissances dans la biologie du développement - ni d'un point de vue médical - amélioration des techniques de procréation - ni d'un point de vue éthique puisque la question de la dignité humaine est identique dans les deux cas.

Le débat et les conflits sont plus vifs au Conseil national. D'emblée les cinq députés du groupe évangélique s'opposent à toute utilisation des embryons surnuméraires et annoncent le lancement d'un référendum. Les Verts sont également unanimes dans le rejet du projet. Ils y voient une première étape vers le clonage thérapeutique, les brevets sur les cellules et les organes humains, la porte ouverte à la commercialisation de la vie. Une majorité des socialistes - essentiellement alémaniques - partage ce point de vue – alors qu'une minorité - 12 députés - opte en faveur de la recherche. La perplexité de la gauche se lit dans le grand nombre d'abstentions (18). Seuls les radicaux et les démocrates du centre manifestent un franc soutien à la loi. En votation finale, cette dernière est adoptée par 103 voix contre 57 et 25 abstentions.

Dossier préparé par rd, jd, ge

Des déclarations sans engagements

Intégrer plutôt que verser des rentes. L'objectif emporte l'accord de tous les partis réunis à la table du Conseil fédéral. En revanche, pas un mot sur le financement d'une assurance en mal d'argent.

ouveauté: les partis gouvernementaux n'ont retenu qu'un seul thème pour les entretiens informels avec le Conseil fédéral. Le sujet à l'ordre du jour était l'assurance invalidité (AI), dont les déficits s'accumulent; une révision de la loi, dans l'urgence, est sur le métier.

Côté financement, le peuple vient de repousser une augmentation de la TVA de 1,8 point destinée pour une part à l'AVS, à terme, ce qui fut contesté notamment par les radicaux désavouant Pascal Couchepin et refusé par le peuple et les cantons, l'autre part étant consacrée immédiatement à l'AI, ce que personne ne contestait. Est-il possible de revenir avec une augmentation d'un point de TVA consacré à la seule AI? Le communiqué publié après les entretiens n'en dit rien. Où est l'information démocratique?

Côté dépenses, il a été prévu par les services de Pascal Couchepin qu'une meilleure intégration des handicapés pourrait ré-

duire les dépenses de 10%. Certains aimeraient une cible plus ambitieuse: 20%, 30%. D'un point de vue méthodologique, on peut s'étonner qu'une mesure qui implique tout d'abord une appréciation et une pratique médicale de chaque cas considéré individuellement puisse être préalablement chiffrée. L'objectif n'est pas économique, dépenser moins, il est curatif: intégrer mieux. Certes un handicapé qui préserve une capacité de travail ou qui la retrouve réalise pour l'AI une économie. De même il est avéré que le maintien à domicile est plus économe que le placement en institution. Les intérêts de l'assureur et de l'assuré ne sont pas nécessairement contradictoires; ils peuvent être convergents. C'est dans ce sens que les associations qui défendent les handicapés soutiennent des réformes. Mais l'anticipation d'une économie, certes souhaitable, ne doit pas être une pression exercée sur la pratique médicale et sur l'assistance sociale. La question est à la fois déontologique et pratique. Elle n'a vraisemblablement pas été abordée dans la maison de Watteville si l'on en juge par le communiqué brouillard.

Rappel

Les recettes dont l'AI a inéluctablement besoin peuvent provenir ou des cotisations prélevées par retenue sur les salaires, avec financement paritaire, ou de la TVA. La gauche semble privilégier la première solution qui oblige les employeurs à participer. Pourtant elle représente pour le travailleur une baisse du revenu disponible.

La TVA n'alourdit pas le coût du travail, fait participer l'ensemble des consommateurs et surtout elle est prise en compte par l'indice des prix. En cas de compensation du renchérissement, qui doit être la revendication politique et syndicale prioritaire, le revenu disponible n'est pas entamé. ag

Rendement des assurances collectives

Le Conseil fédéral a donc décidé, après un effet d'annonce que s'était réservé la veille Pascal Couchepin à l'île Saint-Pierre, de relever le montant minimal exigible pour les capitaux du second pilier. Désormais il est fixé à 2,5%.

Les réactions (c'est trop ou c'est trop peu) ont été faibles. Mais a-t-on déjà oublié le débat sur le taux précédent? Il avait pourtant été admis que, désormais, les révisions seraient régulières en fonction de critères précis admis par les partenaires, assureurs et assurés. La fixation du taux minimum de rendement devrait être dépolitisée et devenir mathématique en quelque sorte. Qu'est devenue cette louable intention?

L'art de faire parler de soi

L'attitude personnelle du conseiller fédéral Christoph Blocher a pour conséquence une présence médiatique importante. Les articles du *Blick* sur la naturalisation à Schattenhalb, en 1861, de Johann-Georg Blocher-Schachtler, l'enseignant venu du séminaire réformé de Bingen sur la rive allemande du Rhin, ont provoqué une polémique, car il n'habitait plus cette commune depuis de nombreuses années et avait déménagé plusieurs fois depuis lors. Notons qu'à l'époque de sa naturalisation il était directeur d'un home de jeunes filles pauvres à Köniz, près de Berne. Johann-Georg Blocher-Schachtler (né en 1811) est l'arrière-arrière grandpère du conseiller fédéral. cfp



Centre gauche en tête

La tendance centre et centre gauche domine le paysage médiatique suisse. Une analyse du professeur bernois Roger Blum confirme un sondage de 2001 sur l'opinion des journalistes.

ous les médias grand public de Suisse romande sont centristes ou de tendance gauche libérale. Pour trouver une droite libérale, il faut pratiquer l'allemand ou l'italien. En classant les médias selon leur tendance politique, Roger Blum ne prétend pas faire une analyse scientifique. Observateur attentif - et respecté - des professionnels de l'information, il donne son appréciation empirique en analysant la nature et la fréquence des sujets abordés, le contenu des commentaires et les recommandations faites à la veille des votations. Il conforte ses impressions par un dialogue avec les journalistes qui fabriquent les médias analysés (cf. encadré).

Roger Blum attribue l'orientation à gauche à l'opinion des journalistes. Son observation confirme, en quelque sorte, un sondage Le Temps - TSR effectué à la veille des élections fédérales de 2001 : 60% des journalistes interrogés annonçaient leur vote à gauche et 28 % au centre ou à droite. L'éditeur, quant à lui, se préoccupe essentiellement de la rentabilité de son titre. Il influence le contenu du journal en désignant le rédacteur en chef. Il choisira une personnalité capable de fédérer la rédaction et de faire progresser le tirage. L'orientation du journal doit correspondre à la sensibilité de la région couverte. C'est une nécessité économique qui interdit les orientations extrêmes et le regroupement vers le centre. Pour Roger Blum, l'inclinaison vers la gauche, retombée lointaine de mai 1968, pourrait s'estomper. Les jeunes journalistes, moins politisés que leurs aînés, ont tendance à favoriser les coups médiatiques, les histoires sensationnelles vraies ou fausses. C'est bon pour le tirage et l'audience.

Source *journalistes.ch*, organe de impressum (anciennement Fédération suisse des journalistes)

Pour la Suisse francophone:

Gauche Le Courrier Gauche libérale 24 Heures

Tribune de Genève

La Liberté L'Hebdo

Radio Suisse Romande Télévision Suisse Romande

Centre Le Matin – Matin Dimanche

Le Temps Le Nouvelliste

En chiffres, et pour l'ensemble de la Suisse, cette classification donne les résultats suivants:

Journaux	Tirage
Gauche	23000
Gauche libérale	1260000
Centre	1172000
Droite libérale	690 000
Droite	72 000

Médias électroniquesAudienceGauche libérale1 399 000Centre1 066 000

Affaires sociales

La famille dispersée des défenseurs de la famille

es conseillers d'Etat responsables des affaires sociales ont proposé d'exonérer de toute prime d'assurance maladie les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Proposition intéressante qui casse le principe: un assuré, un cotisant. Elle a pour inconvénient d'alourdir la charge, déjà élevée, de l'ensemble des assurés adultes.

Mais à ce stade, ce qui frappe, c'est la multiplication des professions de foi de soutien à la famille: le Parti socialiste, les radicaux, du moins par la voix de Pascal Couchepin, le PDC, tous y vont de leurs propositions. On en rappellera quelques-unes: allocations familiales plus substantielles, déductions pour enfants en francs d'impôt, exonération des primes d'assurance maladie, imposition séparée du couple.

Il faudrait traiter simultanément le sec-

teur fiscal et le secteur social. C'est ainsi que les effets «arrosoir» de la suppression de la cotisation LAMal des mineurs pourraient être compensés par une déduction fiscale en francs d'impôt très défavorable aux hauts revenus.

Mais qui proposera la synthèse? Qui décompartimentera? Ce serait un travail politique par excellence. Les matériaux sont là. Où sont les architectes? lls sont étrangers et «suisses» à la fois, mais sans en avoir le passeport. La naturalisation facilitée leur ouvrirait tout grand les portes de la citoyenneté.

Un passeport pour les secondos

Natalie Avanzino Présidente et membre fondatrice du réseau Secondo

es secondas et secondos (enfants de parents immigrés, pour la plupart italiens et espagnols, ndlr) ont sou-✓ vent passé toute leur vie en Suisse: ils y sont nés, y ont grandi et achevé leur formation. Pourtant ils restent, aux yeux de beaucoup des étrangers au même titre que leurs parents immigrés. Cette seconde génération est toutefois en majorité très attachée à la Suisse, même si plus de la moitié d'entre eux ne possède pas de passeport helvétique. Environ 400000 étrangers sont des enfants ou des petits-enfants d'immigrés. La plupart ne sont étrangers que sur le papier; de cœur, ils sont suisses. Pour les jeunes, il est tout particulièrement important de savoir s'ils sont les bienvenus, s'ils appartiennent au pays. La Suisse a tout intérêt à encourager une intégration pleine de tous ceux qui y ont grandi. La naturalisation facilitée fait un pas dans cette direction en reconnaissant le rôle important que jouent les secondos dans l'avenir démographique, économique et socio-politique du pays. Comme le montre son engagement au sein de notre association, la deuxième génération est prête à assumer cette responsabilité.

Suisses sans papiers

Un grand nombre de pays européens et quatorze cantons suisses connaissent depuis de nombreuses années la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la deuxième génération. Cette pratique a fait ses preuves. Le 26 septembre, la Suisse votera sur sa généralisation à l'ensemble du pays. Les deux projets de loi tiennent compte de l'inadéquation entre le lieu de résidence et de socialisation (*Heimat*) des enfants ayant grandi ici et leur nationalité. Favoriser l'inté-

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP. gration politique et donner une perspective claire aux descendants d'immigrés est un objectif souhaitable. Les secondos aimeraient recevoir un signal clair d'une Suisse prête à devenir leur patrie avec toutes les conséquences qui en découlent. Après deux tentatives similaires en 1983 et 1994, il est temps! Le présent et l'avenir de ces Suisses sans passeport se trouvent dans ce pays - à plus juste titre encore celui de leurs enfants. Un passeport suisse améliore leurs perspectives sociales et professionnelles. Sans lui, ils restent des étrangers ici, comme dans le pays d'origine de leurs parents.

Vivre la démocratie

Pour les enfants des *secondos*, c'est-à-dire les petits-enfants d'immigrés, nous souhaitons la nationalité suisse à la naissance. Cette troisième génération n'a pratiquement plus de lien avec le pays d'origine de ses grands-parents. Son statut est artificiel. Les lois soumises au peuple remplaceraient, dans ce cas, le *jus sanguinis* par le *jus soli*. Quand les opposants - pour ne pas nommer l'UDC - affirment que l'obtention de la nationalité à la naissance, et ce unique-

ment pour les enfants de la troisième génération, autorise la distribution massive de passeports à des étrangers, ils méconnaissent la réalité. Ces enfants ne sont pas différents des enfants suisses. Avec environ 2500 naissances par an, ils ne constituent pas non plus l'essentiel des naturalisations. Avec une introduction partielle du droit du sol, la Suisse adopterait également une vision contemporaine de la nationalité. La démocratie est vivante lorsque les personnes qui vivent dans un pays peuvent y voter. La Suisse ne peut plus se soustraire à la question de savoir si la deuxième et la troisième génération sont définitivement des membres à part entière de la société ou s'ils doivent garder un statut inférieur. Seule la première alternative assure la cohésion sociale et la légitimité de l'ordre politique. Une démocratie moderne vise l'intégration et l'égalité de traitement de tous. Qui veut développer la démocratie doit déposer un triple oui dans l'urne le 26 septembre. Toute autre attitude irait à l'encontre de la démocratie.

Traduction de Carole Faes

Les secondas et secondos sont de jeunes adultes, qui ont aujourd'hui entre 18 et 40 ans, nés de parents étrangers ou arrivés en Suisse encore enfants. Samir, cinéaste zurichois de père irakien, a lancé le mot en 1993 dans un documentaire intitulé Babylon 2. Le terme a monopolisé les médias alémaniques après un 1er mai 2002 agité. Les secondos ont été accusés, à tort, d'avoir orchestré les désordres. Depuis c'est aussi le nom revendiqué par différentes associations, avec humour et sens du marketing, pour tous ceux qui se sentent à la fois suisses et étrangers et qui demandent des procédures de naturalisation facilitée. Phénomène plutôt suisse alémanique, il touche, sans le dire, bon nombre d'immigrés en Suisse romande.

www.igsecondas.ch (association secondas) www.secondo.net (réseau secondo)

A lire également:

Claudio Bolzman, Rosita Fibbi, Marie Vial, Secondos - Secondas, Seismo, Zurich, 2003.

Une réforme qui s'écrit faux

L'Allemagne débat de son orthographe. En Suisse alémanique, c'est le rapport entre langue écrite et orale qui déchaîne les passions.

près quelques années d'apparente indifférence, le débat autour de la réforme de l'orthographe allemande remplit à nouveau les colonnes des journaux germaniques. Un an avant sa mise en œuvre définitive, le retour aux anciennes règles de deux grandes maisons d'édition, Springer et Spiegel, a déclenché une tempête que même la presse romande a relayée. Pourtant les changements sont connus depuis 1996. Cette période de test devait permettre d'ajuster les nouvelles règles et donner le temps aux maîtres d'école de les intégrer dans leur enseignement. En août 2005, seules l'école et l'administration publique seront légalement tenues d'appliquer l'orthographe réformée; les maisons d'édition comme les particuliers pourront, quant à eux, continuer à utiliser l'orthographe qui leur sied. Rien n'y fait, les opposants reprennent espoir, bien que seul un vote à l'unanimité des 16 Ministerpräsident puisse faire avorter le projet!

Vu de Suisse et malgré les articles sulfureux, cela fait beaucoup de bruit pour rien. Ici, les standards fixés dans le *Duden* (équivalent germanique du *Larousse*) ont depuis toujours été sujet à des adaptations et à des écarts. Un pur germanophone découvre dans notre presse de nombreuses tournures surprenantes. Le fameux β n'y existe pas - $da\beta$ s'est toujours écrit dass- et personne ne s'offusque de l'adaptation des nouvelles règles «sauce maison» que s'est autorisée la *Neue Zürcher Zeitung*.

Le débat helvétique est clos et l'éclat estival de la presse allemande fait surtout craindre un échec de la réforme. Il faut dire que la Suisse alémanique a été championne dans son application. En Allemagne, bon nombre d'élèves apprennent encore l'ancienne orthographe, alors que la nouvelle est enseignée depuis des années à tous les petits Alémaniques.

Ecrit et oral

Doit-on rire de cet empressement à suivre les consignes ou admirer la sérénité et le pragmatisme avec lesquels les modifications ont été intégrées ?

La montée en force du *Schwyzerdütsch* et son utilisation courante dans les SMS et les

courriels expliquent en partie l'indifférence helvétique. Pour le commun des mortels, il faut, sans fausse honte, reconnaître que l'allemand est une langue étrangère réduite dans la vie quotidienne à l'écrit. Ce n'est pas pour rien que l'allemand est nommé Schriftdütsch par opposition au Dialekt parlé. A l'oral le Schriftdütsch nécessite un réel effort qui se traduit par un sentiment de lourdeur et de pédantisme. Même la plus plate des discussions sur la météo y prend une connotation affectée et formelle. La problématique du rapport entre Schwyzerdütsch et allemand est une source intarissable de discussions qui suscite autrement plus de passion qu'une réforme de l'orthographe.

Si l'aversion bien réelle d'une majorité d'Alémaniques envers l'allemand a été favorable à l'introduction rapide et sans heurts de la nouvelle orthographe, l'annulation de la réforme risque fort de faire ressurgir les discours anti-allemands qui avaient été absents jusqu'à présent. L'obéissance aux desiderata et convulsions internes de la grande sœur du nord a ses limites.

Comment fait-on l'histoire?

Une exposition poursuit actuellement un tour de Suisse sortant de l'ordinaire. Partie de Lausanne en janvier, elle s'est déjà arrêtée à Genève, Bâle et Saint-Gall. Ce sont les Bernois qui découvrent maintenant *L'Histoire c'est moi*, cette exposition multimédia, synthèse de 555 versions de l'histoire suisse des années trente à quarantecinq du siècle passé, exposées par des témoins de tous les niveaux sociaux. Il s'agit d'un des plus vastes documents d'histoire orale. On constate vite que ce vécu n'est pas nécessairement celui que retiennent les historiens. Il n'est pas forcément glorieux et conforme aux rapports officiels ni aux leçons données aux écoliers. C'est pourquoi il est utile de connaître ces récits pour comprendre que l'histoire, sans majuscule, c'est aussi la vie quotidienne de chacun de nous.

Une autre façon de raconter la même histoire se trouve actuellement aux Archives fédérales. Pour le 200e anniversaire de l'Etat-major général, des documents et évidemment des uniformes sont présentés. A noter deux lettres du capitaine Ernst, aux arrêts suite au «complot des officiers résistants de l'été quarante», adressées à sa femme. Il remercie ses enfants Ueli et Ursula pour les dessins reçus. Il s'agit de Hans-Ulrich qui est devenu ultérieurement secrétaire général du Département militaire fédéral et de la socialiste Ursula Bäumlin-Ernst, conseillère nationale bernoise pendant plusieurs législatures. L'histoire, c'est toujours des personnes.

L'Histoire c'est moi sera de nouveau en Suisse romande d'octobre 2004 à janvier 2005 à Neuchâtel et en été 2005 à Martigny.

Que nous apprend Ruth Metzler?

L'ancienne conseillère fédérale lève le voile sur la vie du gouvernement. On découvre ainsi les péripéties vécues par une femme confrontée au pouvoir.

es anciens conseillers fédéraux publient rarement un compte rendu de leur activité au Conseil fédéral ┛ peu après leur départ. C'est assez normal puisque le tout est en général bien planifié. La non-réélection est rare. Elle justifie la réaction de Madame Ruth Metzler-Arnold dont le livre sur les années passées au gouvernement fédéral a paru, en allemand, quelques mois après l'événement. Il s'agit d'un ouvrage assez exceptionnel, car il permet de comprendre les méthodes de prise de décision au niveau fédéral. Il n'y a pas de révélation de secrets d'Etat mais une porte est entrouverte sur la «cuisine interne» du Palais fédéral.

C'est le récit d'une non-initiée puisque Ruth Metzler, conseillère d'État à temps partiel dans le demi canton d'Appenzell Rhodes intérieures, n'avait jamais exercé de mandat à Berne. Avec elle, nous découvrons les premiers pas d'une jeune élue à travers le protocole qui règle l'activité des membres du gouvernement. Sportive, la nouvelle conseillère fédérale a de la peine à suivre l'huissier qui porte ses dossiers et la précède. Elle le prie de ne pas marcher si vite. Celui-ci répond que, selon les règles en vigueur, il doit avoir une légère avance sur «la Cheffe».

Bien entendu, le livre contient aussi des passages moins anecdotiques sur les relations parfois difficiles avec son parti et certains de ses dirigeants. On découvre également les rencontres avec les représentants de l'économie, la préparation de scrutins fédéraux, les relations parfois agitées avec les médias.

Un autre visage

Ruth Metzler raconte volontiers ses voyages, dans les Balkans par exemple, qui la poussent à écrire un texte en albanais sur la nécessité de se comprendre, publié par le *Blick* en juillet 1999. Bref, l'édition française, dont on annonce la parution prochaine, donnera aux Romands la possibilité de

découvrir ce livre inattendu qui est aussi, à notre avis, un volume d'éducation civique même s'il n'est pas un manuel scolaire.

Terminons, en signalant que le problème des langues est aussi évoqué. Par exemple au sujet du choix de l'abréviation fedpol comme terme unique, mais anglais pour désigner la police fédérale. C'est un fonctionnaire romand qui l'a proposé pour éviter trois termes différents dans les langues nationales. En revanche, pour les séances du Conseil fédéral, chacun parle dans sa langue ce qui fait que quelques conseillers ont un dictionnaire dans la poche pour trouver l'équivalent de certains termes. Dans son département, Ruth Metzler exigeait l'usage de l'allemand standard lorsque des participants aux réunions étaient de langue française ou italienne.

Ruth Metzler-Arnold, *Grissini und Alpen-bitter: Meine Jahre als Bundesrätin*. Herisau, Appenzeller Verlag, 2004.

Revue de presse

L'anonymat du racisme

es campagnes de votations donnent souvent lieu à des dérapages plus ou moins détestables. L'Union démocratique du centre s'est faite une spécialité dans ce domaine depuis plusieurs années. Avec pour thème dominant la menace que l'étranger ou les étrangers feraient planer sur la Suisse, son indépendance, son intégrité, son existence.

Pas surprenant donc que l'UDC en remette une couche à l'occasion des votations du 26 septembre prochain puisqu'il y est question de naturalisation.

Mais cette fois, il y a bien pire. Un soi-disant «comité indépendant contre les naturalisations en masse» a financé des annonces dans presque toute la presse helvétique pour dénoncer le fait que la naturalisation facilitée permettra aux musulmans de devenir majoritaires en Suisse. Graphiques à l'appui, l'évolution de ces dernières années est extrapolée jusqu'en 2040 pour montrer que les musulmans, qui auraient des taux de natalité plus élevés que les Suisses, pourraient être les plus nombreux.

Ce «comité indépendant» a eu raison de s'arrêter en 2040 car s'il avait prolongé sa propre extrapolation de dix années supplémentaires, le graphique aurait fait apparaître qu'il y aurait en 2050 plus de musulmans que la Suisse ne compterait d'habitants...

Avec de telles annonces, on n'est plus dans la controverse à l'occasion d'une votation, mais en plein délire. Tout cela est d'ailleurs tellement excessif et invraisemblable que l'UDC ne parraine pas explicitement l'annonce. Le «comité indépendant» qui la finance n'en a pas moins le même domicile que le conseiller national UDC zurichois Ulrich Schlüer. Lequel se défend d'en être l'auteur. Tout au plus concède-t-il avoir mis à disposition son adresse pour un groupe de citoyens qui veut rester anonyme. Le racisme le plus débile qui se réfugie courageusement dans l'anonymat, quelle belle contribution à l'avancée du débat démocratique!

L'Evénement syndical, 8 septembre 2004